

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain :

- QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal a adopté lors de sa séance régulière du 3 décembre 2018, le calendrier des séances régulières du conseil municipal de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain pour l'année 2019, à savoir :

### **Toutes les séances débuteront à 19 h 30**

Lundi le 14 janvier
Lundi le 4 février
Lundi le 4 mars
Lundi le 1 <sup>er</sup> avril
Lundi le 6 mai
Lundi le 3 juin
Mardi le 2 juillet
Lundi le 12 août
Mardi le 3 septembre
Lundi le 7 octobre
Lundi le 4 novembre
Lundi le 2 décembre

Donné à Saint-Prospér-de-Champlain, ce 4 décembre 2018

---

Sandra Turcotte, directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

### **Certificat de publication**

Je, soussignée, Sandra Turcotte directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par les membres du conseil municipal, entre 00h00 et 23h59, le 4 décembre 2018.

---

Sandra Turcotte  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe